

Paris, le 25 septembre 2020

Mme Ursula VON DER LEYEN
Présidente
de la Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 170
B-1049 Bruxelles - BELGIQUE

Madame la Présidente,

Si nous vous sollicitons aujourd'hui, c'est pour vous interpellier sur une question essentielle et chère à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : l'importance de défendre la langue française, porteuse de valeurs universelles, au sein des institutions européennes.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie - véritable organe consultatif de la Francophonie et forte de ses 88 sections - s'est dotée de plusieurs missions dans son cadre stratégique (2019-2022). La première consiste à valoriser l'usage de la langue française et promouvoir l'expression des diversités culturelles et linguistiques. L'Union européenne est le symbole même de cette diversité, comptant à elle-seule 24 langues officielles.

Toutefois, lors de votre dernier discours sur l'état de l'Union le mercredi 16 septembre, vous avez choisi de vous exprimer essentiellement en anglais, aux dépens de l'équilibre linguistique coutumier entre le français, l'allemand et l'anglais. Cette situation est préoccupante à bien des égards.

La Région Europe de l'APF a adopté, en novembre dernier, un rapport sur la place du français dans les institutions européennes dans un avenir post-Brexit. Il y est fait un amer constat quant à l'usage de la langue française au sein des instances européennes, tant au niveau politique qu'administratif. Ce rapport demeure d'actualité puisqu'il fait écho au puissant mouvement qui agite actuellement les institutions de l'UE, en faveur de la promotion de l'anglais comme « langue commune » officielle de travail.

Vous noterez par ailleurs que, du temps où le Royaume-Uni n'était pas membre de l'Union, le premier régime linguistique (fixé par le règlement CE n°1/1958 du 15 avril 1958) consacrait l'allemand, l'italien, le français et le néerlandais comme langues de travail des institutions. Alors que le Brexit commence à produire ses effets, il semble déraisonnable de ne pas rétablir un réel équilibre linguistique au sein des institutions européennes.

Pour le reste, je vous informe que l'APF dépêchera une délégation parlementaire afin de rencontrer les autorités politiques et administratives compétentes et faire état des manquements à l'égard du strict respect de la diversité linguistique au sein de l'UE.

La France et la Belgique pays fondateurs de l'Union, attendent de vous une prise de position engagée pour défendre et représenter sur l'arène européenne la réelle diversité des expressions culturelles et linguistiques.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur ces questions.

En vous remerciant d'avance de votre vigilance et de toutes les actions entreprises pour valoriser la langue française, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.



Jean-Charles Luperto
Député de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Jacques KRABAL
Député de la République française

Copie :

- Emmanuel Macron, Président de la République.
- Jean Castex, Premier ministre.
- Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie.
- Christian Levrat, Président de la CECAC.